

# Le MEMENTO de l'anim'



ÎLE-DE-FRANCE

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Mes informations .....                                  | 03 |
| Introduction .....                                      | 03 |
| La ligue de l'enseignement .....                        | 04 |
| La Laïcité .....                                        | 05 |
| Cursus .....                                            | 06 |
| Stage pratique .....                                    | 07 |
| Accueils Collectifs de Mineurs .....                    | 08 |
| Types d'organismes .....                                | 09 |
| Objectifs de la formation .....                         | 10 |
| Rôle de l'anim' .....                                   | 11 |
| Autorité, limites, sanctions .....                      | 12 |
| Conduite de projets .....                               | 13 |
| Connaissance de l'enfant .....                          | 14 |
| Handicap .....                                          | 17 |
| P.S.A.A.D.R.A.F.R.A. ....                               | 18 |
| L'enfant et le jeu .....                                | 20 |
| P.J.C. ....                                             | 22 |
| Maltraitance .....                                      | 23 |
| Vie quotidienne .....                                   | 24 |
| Bobologie .....                                         | 25 |
| Règlementation .....                                    | 26 |
| Responsabilités .....                                   | 29 |
| Conduites à risques .....                               | 30 |
| Droits de l'enfant .....                                | 32 |
| Sites web .....                                         | 33 |
| Lexique .....                                           | 34 |
| Coordonnées D.R.A.J.E.S. et S.D.J.E.S. ....             | 35 |
| La ligue de l'enseignement dans votre département ..... | 36 |

## Mes informations

**Nom :**

**Prénom :**

**N° d'inscription :**

**Identifiant :**

**Mot de passe :**

## Introduction

Ce document est un mémento relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs. Un outil synthétique, lisible, aisé à utiliser et qui aborde l'essentiel des notions à connaître dans le champ de l'animation volontaire. Il résulte d'un travail collaboratif amorcé par la ligue de l'enseignement - Région Ile-de-France.

Dans ce mémento nous nous sommes appliqués à répondre aux principales questions que vous pouvez ou pourrez vous poser sur l'ensemble de la formation BAFA. N'hésitez pas à le parcourir plusieurs fois, à le partager. C'est pour vous, futurs animateurs et animatrices, que ce document a été réalisé. L'objectif de ce mémento n'est pas de modéliser, d'unifier toutes nos pratiques. Il se veut être un outil qui vous donne des repères tout au long de la formation. Il vous accompagnera dans vos missions d'encadrement auprès des mineurs qui vous seront confiés, en assurant des loisirs éducatifs.

Il n'est en aucun cas figé et peut être modifié. Il sera donc mis à jour régulièrement en fonction des évolutions réglementaires et des questionnements adressés aux équipes.

Comptant sur vos suggestions...

Bonne lecture !

# La ligue de l'enseignement

## Intro

Depuis plus de 150 ans, la ligue de l'enseignement a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Reconnue d'utilité publique, elle est un partenaire incontournable de l'Ecole publique : accompagnement à la scolarité de groupes d'élèves, accompagnements de projets, outils pédagogiques pour les enseignants, classes de découvertes...

Dans le domaine socioculturel, elle fédère 27000 associations... Dans le domaine sportif, elle inclut 2 fédérations: l'USEP et l'UFOLEP (sports en temps scolaire et extrascolaire).

Avec un important secteur vacances (Vacances Pour Tous), la ligue permet également à des milliers d'enfants, de jeunes et de familles de partir chaque année en séjour.

Enfin, elle possède une habilitation nationale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et organise de nombreuses formations : BAFA, BAFD, CQP, BPJEPs, formations modulaires,...

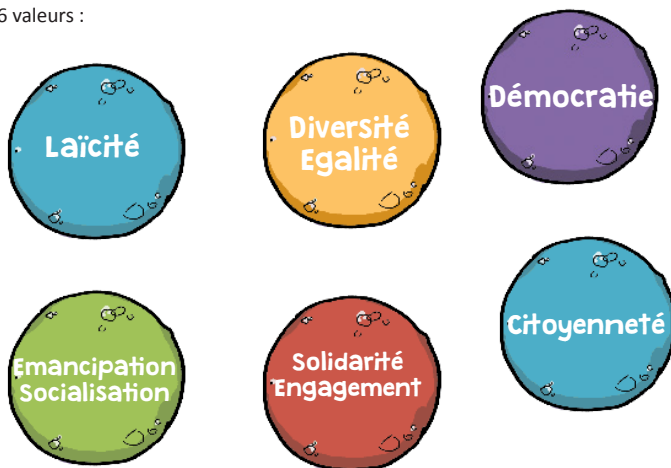
## Un Mouvement d'éduc' pop'

Permettre à chacun d'accéder, tout au long de sa vie à l'éducation, la culture, les loisirs et le sport afin d'exercer pleinement sa citoyenneté. Tel est le projet de la ligue de l'enseignement depuis 1866.

Aujourd'hui la ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien au sein d'un important réseau d'associations locales contre les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire, fondée sur la Laïcité comme principe du « Vivre Ensemble » et garant des valeurs de la République.

## Notre projet éducatif

Il repose sur ces 6 valeurs :



## La ligue de l'enseignement, Région Ile-de-France

La ligue de l'enseignement est implantée sur tous les territoires et organisée sous forme de fédérations départementales. La ligue de l'enseignement Ile-de-France regroupe les fédérations des 8 départements autour d'actions communes, comme la formation des animateurs et directeurs d'Accueils Collectifs de Mineurs.



## La liberté

### Article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque Homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces normes ne peuvent être déterminées que par la Loi ».

### Article 1 Loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat de 1905

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

### Article 2 Loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat de 1905

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

### La notion de "liberté de conscience" est souvent mal comprise : elle ne se limite pas à la liberté de pensée, mais inclut aussi la liberté d'expression.

Ces définitions mettent en lumière l'existence de deux sphères distinctes :

- La sphère privée : qui relève de l'intime
- La sphère publique : dans laquelle la liberté d'expression se voit imposer des limites légales au nom de la protection des libertés fondamentales ou des personnes.

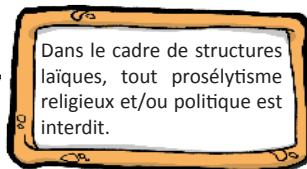
## La Laïcité

Il n'existe pas de définition de la laïcité officielle. On en répertorie des centaines. La laïcité est un principe, celui de la séparation des Eglises et de l'Etat. Le mot « Laïcité » fait référence à l'unité du peuple, en grec le « laos », et se fonde sur trois exigences indissociables :

- la liberté de conscience, irréductible à la seule « liberté religieuse », qui n'en est qu'une version particulière,
- l'égalité de traitement de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions
- la visée de l'intérêt général comme seule raison d'être de l'Etat.

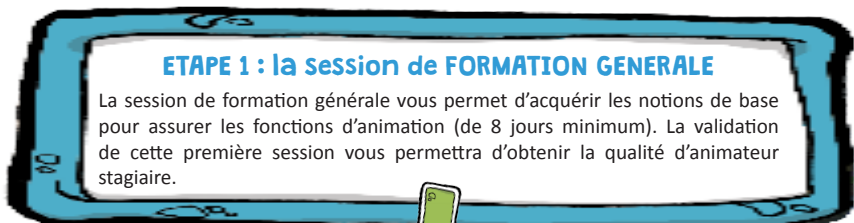
La laïcité ne refuse donc pas les religions, elle renvoie néanmoins leurs revendications à la sphère privée. Ces revendications peuvent porter sur :

- Les pratiques religieuses
- Les signes et tenues vestimentaires
- La nourriture
- La santé
- Les activités
- Le calendrier et les fêtes



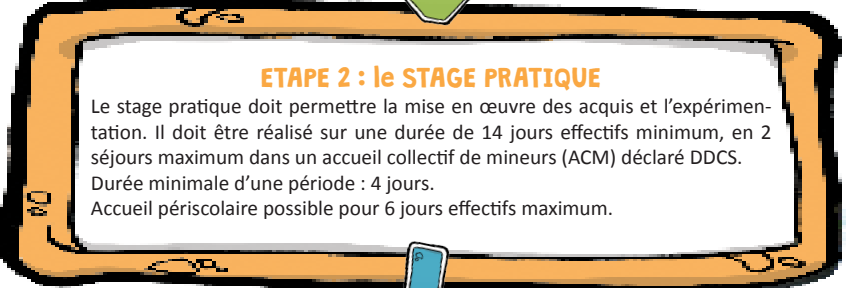


## CURSUS



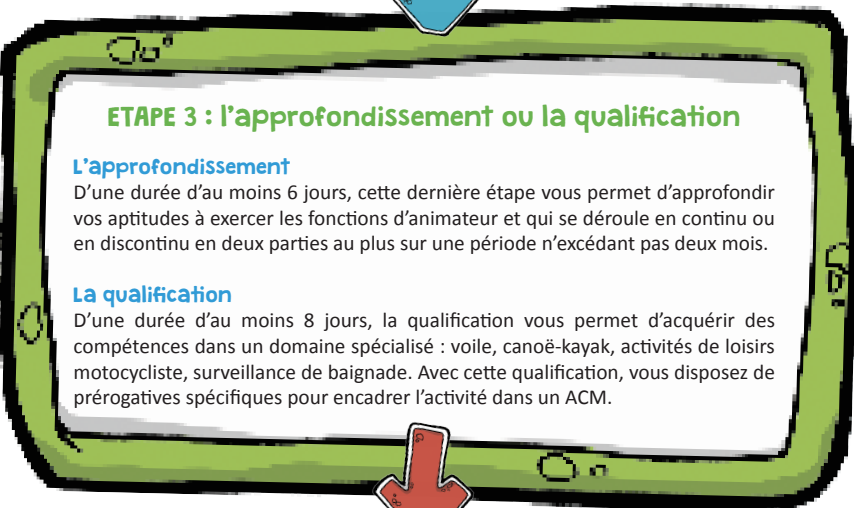
### ETAPE 1 : la session de FORMATION GENERALE

La session de formation générale vous permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum). La validation de cette première session vous permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.



### ETAPE 2 : le STAGE PRATIQUE

Le stage pratique doit permettre la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation. Il doit être réalisé sur une durée de 14 jours effectifs minimum, en 2 séjours maximum dans un accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré DDSCS. Durée minimale d'une période : 4 jours. Accueil périscolaire possible pour 6 jours effectifs maximum.



### ETAPE 3 : l'approfondissement ou la qualification

#### L'approfondissement

D'une durée d'au moins 6 jours, cette dernière étape vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur et qui se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus sur une période n'excédant pas deux mois.

#### La qualification

D'une durée d'au moins 8 jours, la qualification vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade. Avec cette qualification, vous disposez de prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité dans un ACM.



## L'évaluation

Dans une démarche d'auto-évaluation, vous devez établir un bilan à l'issue de chaque étape, pour préparer efficacement la suivante.

## Le jury BAFA

Si toutes les étapes de votre formation sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury. Les jurys sont organisés, sur chaque département plusieurs fois par an, par le SDJES.

# stage pratique

## Le stage pratique

D'une durée de 14 jours minimum, ce stage se déroule en séjour de vacances, accueil de loisirs, accueil de jeunes ou accueil de scoutisme régulièrement déclaré. Il peut également se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire dans la limite de 6 jours effectifs ou 12 demi-journées. Une journée correspond à 6h minimum. Ce stage doit se dérouler en 2 parties maximum.

Il doit s'effectuer dans les 18 mois suivant le stage théorique.

## Comment trouver un stage pratique

- Votre recherche de stage pratique s'effectue comme une recherche de job étudiant. Il est préférable de commencer les démarches dès votre entrée en formation.
- Pour la rédaction de votre CV et lettre de motivation, une aide peut vous être apportée par le BIJ/PIJ/CIJ ou la Mission Locale. Contactez plusieurs organismes : mairies, associations, comités d'entreprise, accueils de loisirs et de vacances.
- Vous pouvez également répondre à une offre d'emploi ou de stage.
- Il est important de susciter l'intérêt du directeur pour votre candidature.
- Imprimez et fournissez dans chacun de vos envois votre certificat de formation générale imprimé depuis votre espace personnel.
- Au sein de la ligue, vous pouvez déposer une offre sur le site [www.ligueanimation.org](http://www.ligueanimation.org) ou contacter votre fédération départementale où vous vous êtes inscrit.e à la formation générale.
- Lorsque vous avez trouvé une opportunité de stage, renseignez vous sur l'organisme (site internet, projet éducatif), prenez contact et rencontrez la direction, demandez le projet pédagogique.

## Déroulement du stage

Le stagiaire aura le même rôle qu'un animateur BAFA. Ce stage consiste en une mise en situation de stagiaire au cours de laquelle vous devrez mettre en application les acquisitions théoriques de la formation générale. Soyez attentifs aux responsabilités qui vous seront confiées pendant le stage, elles doivent vous permettre d'expérimenter toutes les fonctions d'un animateur

Vous devez être accompagné par le directeur. N'hésitez pas à susciter ou provoquer les rencontres formelles ou informelles et des entretiens réguliers afin d'échanger sur vos pratiques, faire part de vos difficultés. Soyez humble, écoutez les remarques dans le but de progresser.

A l'issue de votre stage pratique, le directeur de l'accueil formule une appréciation motivée sur votre aptitude à assurer les fonctions d'animateur.

## Validation du stage

A l'issue de chaque période de stage, une appréciation est formulée par le directeur de l'accueil collectif de mineurs et transmise au SDJES du lieu de stage pour validation par téléprocédure (TAM).

Une copie papier de ce certificat pourra vous être délivrée par le directeur.

## Important

Évitez, tant que faire se peut, les stages morcelés et privilégiez les stages en continu à la quinzaine ou à la semaine.

Vérifiez que votre stage pratique est régulièrement déclaré par l'organisateur de l'accueil auprès du SDJES et que vous êtes bien inscrit sur la fiche complémentaire.

Ce stage peut être rémunéré et se dérouler dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif, d'un contrat de travail, comme bénévole ou volontaire. Demandez à l'organisateur quel sera votre statut et, le cas échéant, renseignez-vous sur les conditions de défraiement ou de rémunération.

Nous vous conseillons de boycotter les stages non rémunérés ou, si vous ne trouvez pas d'autres solutions, exigez d'être intégré en plus des effectifs d'encadrement réglementaires. Assurez-vous d'être néanmoins couvert par l'assurance de votre organisateur, quoiqu'il en soit un contrat doit exister (contrat d'animateur au pair, de bénévolat...).

# Accueils Collectifs de Mineurs

## Accueils sans hébergement

### Accueil de Loisirs

Nb de mineurs: 7 à 300

Nb de jours: 14 et plus

Mini 2 heures par jour

#### Encadrement extra scolaire :

- 6 ans : 1 anim pour 8

+ 6 ans : 1 anim pour 12

#### Encadrement périscolaire :

##### sans PEDT

- 6 ans :

1 anim pour 10

+ 6 ans :

1 anim pour 14

##### avec PEDT

- 6 ans :

1 anim pour 14

+ 6 ans :

1 anim pour 18

### Accueil de Jeunes

Nb de mineurs: 7 à 40

Age : 14 ans ou plus

Nb de jours : 14 et plus

*Conditions d'encadrement définies  
par une convention entre  
l'organisateur et la DDSC*

## Accueils avec hébergement

### Séjour de vacances

Nb de mineurs: 7 et plus

Nb de nuits: 4 et plus

#### Encadrement :

- 6 ans : 1 anim pour 8

+ 6 ans : 1 anim pour 12

### Séjour court

Nb de mineurs: 7 et plus

Nb de nuits: 1 à 3 nuits

**Encadrement :** ne peut être  
inférieur à 2 personnes

### Séjour spécifique

Nb de mineurs: 7 et plus

Age : 6 ans et plus

Activités particulières : séjours  
sportifs, linguistiques, artistiques et  
culturels, rencontres européennes  
de jeunes, chantiers bénévoles

Nb de nuits: 1 et plus

### Séjour de vacances dans une famille

Jeunes partant en vacances dans une  
famille pour une durée déterminée.

Pas d'équipe d'encadrement en  
dehors de la famille.

Nb de mineurs : 2 à 6

Nb de nuits : 4 et plus



Il existe aussi une  
réglementation parti-  
culière concernant les  
accueils de scoutisme.

# Types d'organismes

## Une fédération

Les fédérations sont pour la plupart des Mouvements d'Education Populaire oeuvrant à l'échelle nationale. Elles regroupent un nombre plus ou moins grand d'associations autour de valeurs communes, au service d'un Projet Educatif. La ligue de l'enseignement est une fédération qui regroupe 27 000 associations en France.

## Une association

Une association Loi 1901 est, par définition, à but non lucratif. L'organisation d'ACM permet d'atteindre des objectifs fixés dans le Projet Educatif. Dans la plupart des cas, les événements bénéfiques permettent de financer d'autres actions.



## Une ville

Une ville organise souvent les Accueils de Loisirs se situant sur son territoire, ainsi que les Accueils Péri-scolaires, et Accueils de Jeunes. Il s'agit avant tout d'un service public. Néanmoins, l'existence d'un Projet Educatif est obligatoire afin d'assurer une cohérence entre les actions.

## Un Comité d'entreprise

Les CE organisent de nombreux séjours pour les enfants des parents travaillant dans l'entreprise. Certains organisent aussi des activités récréatives et/ou éducatives sur les mercredis, ou des Accueils de Loisirs.

## Une société commerciale

De nombreuses sociétés arrivent dans le monde de l'animation. Le principe d'une société est de générer du profit. Elle vient donc dans une logique concurrentielle, et son objectif 1er n'est pas de favoriser le départ des enfants en vacances. Les sociétés appliquent bien sûr la même réglementation que les autres organisateurs.

# Objectifs de la formation

## Le BAFA : définition

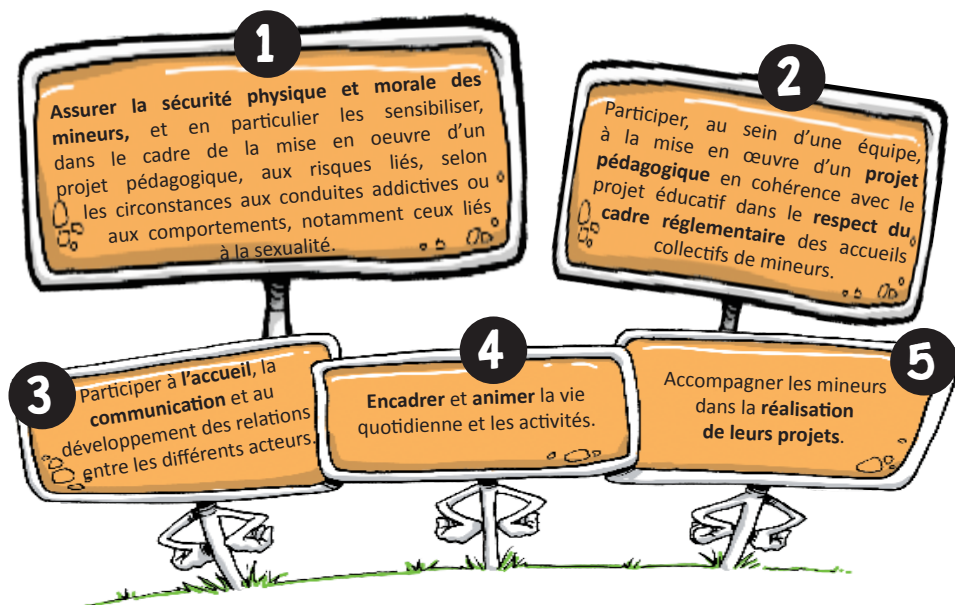
Le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un brevet destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs. Le principal texte précisant ses modalités d'organisation est l'arrêté du 15 juillet 2015. La rénovation du BAFA et du BAFD vise à réaffirmer que ces brevets aient pour finalité de développer, dans le cadre d'un engagement social et citoyen, une mission éducative temporaire en Accueil Collectif de Mineurs.

## Les 5 fonctions et les 4 aptitudes de l'animateur

(Texte de référence : arrêté du 15 juillet 2015)

### Les fonctions

La formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :



### Les aptitudes :

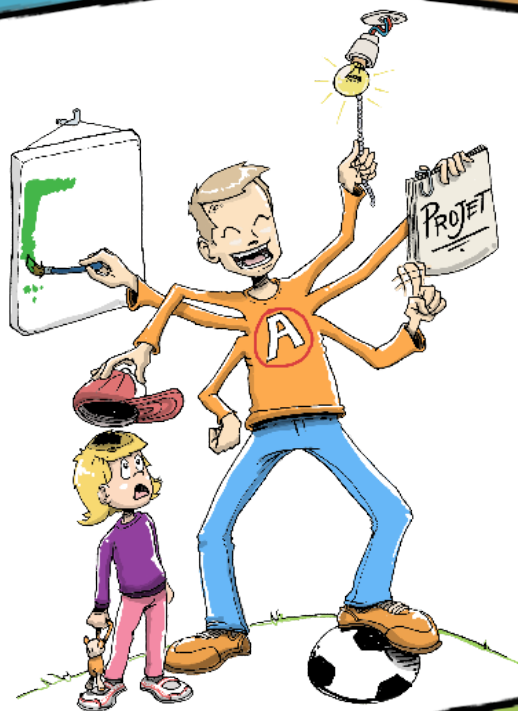
La formation au BAFA a également pour objectif d'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

## Rôle de l'anim'

L'animateur est en capacité de répondre aux 5 fonctions définies par le SDJES. Il doit également avoir conscience de sa mission éducative et doit être en mesure de transmettre des valeurs telles que le respect, la solidarité, la tolérance...

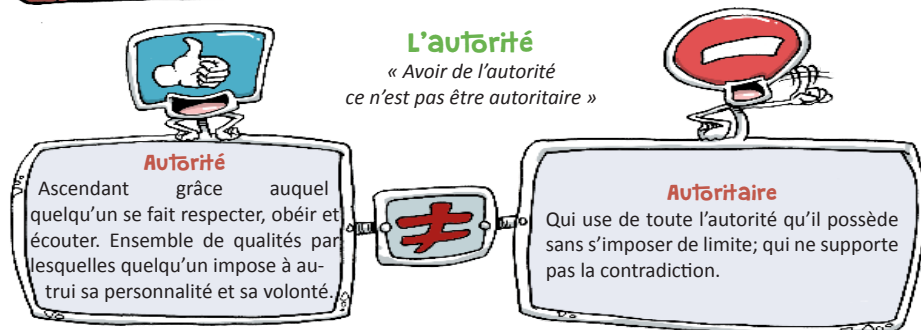
Sa démarche éducative est en cohérence avec le projet pédagogique de la structure et le projet éducatif de l'organisateur. Il peut alors élaborer et mener des ateliers, ainsi que des activités, à la fois ludiques et éducatifs pour l'enfant. Ces animations seront adaptées à l'âge et aux besoins du public.



Il veille sur l'enfant et contribue à son épanouissement personnel par la mise en place d'un espace ludique et prévenant où l'enfant aime se sentir bien et prendre plaisir à jouer. L'animateur est une référence immédiate, un repère pour chaque enfant.

Le rôle de l'animateur balaie un spectre étendu de compétences et de savoir être. Il veillera donc à être disponible à chaque instant, réactif ; s'adaptera aux situations en toute conscience de ses limites avec une volonté permanente de se perfectionner.

# Autorité, limites, sanctions



La question de l'autorité est permanente chez tous les animateurs et animatrices. Elle se traduit de manières diverses :

- Établir un cadre juste et adapté, sans être dans un rapport de force
- Mettre en place des règles de vie et défendre en même temps les idées de participation et de démocratie
- Se faire respecter en tant qu'animateur ou animatrice, tout en respectant l'enfant

## Les limites

Les limites sont définies par le cadre éducatif, le cadre spatial et le cadre temporel. Elles vont donner à l'animateur et l'animatrice le cadre nécessaire pour avoir de l'autorité sans s'imposer personnellement.

### Établir des règles de vie

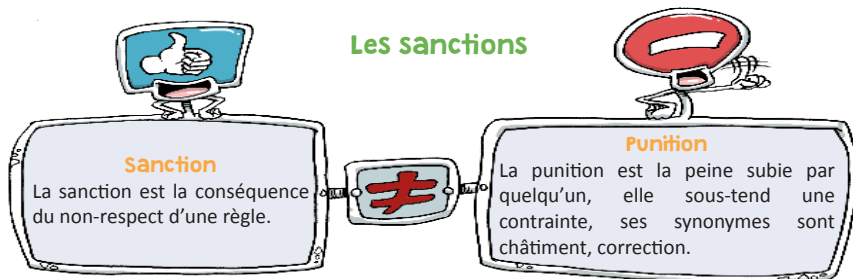
Les règles de vie vont garantir ce que l'on peut ou ne pas faire dans les différents espaces, aux différents moments de la journée, dans nos relations avec les autres enfants et avec les adultes.

Elles doivent être mises en place dès le début de l'intervention, du séjour, de l'accueil. Il faut privilégier les formulations positives. (Exemples : « Dans la cour, je peux prendre un ballon et le remettre lorsque j'ai terminé de jouer avec », « On a le droit de ranger le ballon »).

### Négocier les règles avec les enfants

Certaines règles de vie sont imposées afin de garantir le cadre de base : Règle de respect des uns et des autres, règles éducatives spécifiques, etc. D'autres règles peuvent être établies en concertation avec les enfants afin de co-construire le fonctionnement de leur centre, donc de mieux le respecter.

De plus, les règles peuvent évoluer dans le temps en fonction du comportement des enfants.



Une sanction pertinente implique qu'un lien doit exister entre le contenu de la sanction et les effets de la transgression. Une sanction cohérente signifie qu'il y a une échelle de proportion entre la transgression et le niveau de réparation. Discuter en équipe des sanctions possibles est le meilleur moyen d'être juste et cohérent vis-à-vis des enfants. Cela contribue à garantir la sécurité affective de l'enfant, et son intégration dans le groupe.

## Conduite de projets

Les animateurs devront mettre en place des projets d'animations et d'activités.

## La pyramide des projets

Voici la pyramide des différents projets que l'on peut rencontrer dans le domaine de l'animation. Ceux-ci sont indépendants mais répondent communément à une transversalité dans les actions.



L'équipe de direction d'une structure peut demander un projet d'animation ou d'activité par écrit. Si pour les animateurs leurs projets sont clairs dans leurs esprits, ceux-ci doivent être formalisés et rédigés afin que toute personne puisse en prendre connaissance et en comprendre son articulation de manière claire et précise.

## Les étapes d'un projet d'animation

## Phase 1 : La collecte d'information

- Les objectifs du projet pédagogique
- Les caractéristiques du public (âge, nombre, besoins, particularités, envies...)
- L'environnement (ville, campagne, mer, montagne...)
- Les moyens (humains, matériels, locaux, financiers...)

## Phase 2 : La concrétisation de l'idée

- Définir les objectifs de mon projet (fil conducteur pour les animateurs)
- Définir les critères d'évaluation du projet
- Choisir un thème (fil conducteur pour l'enfant)
- Identifier différents types d'activités ou d'actions permettant la mise en place du projet par ordre logique et progressif pour répondre aux objectifs définis.
- Identifier les rôles de chacun
- Organiser le projet dans le temps, faire un échéancier
- Lister le matériel nécessaire (ce que j'ai, ce que je dois me procurer)

### Phase 3 : La mise en œuvre du projet

- L'animateur accompagne les enfants et les jeunes dans la réalisation des activités et des actions
- L'animateur veille au bon déroulement du projet et réajuste si nécessaire

## Phase 4 : La fin du projet

- Mettre en valeur la production ou l'action de l'enfant
- Evaluer le projet en fonction des critères d'évaluation définis en amont
- Reprendre les objectifs fixés et déterminer leur degré d'atteinte
- Refaire un lien avec les objectifs du Projet Pédagogique pour savoir si le projet y a répondu



# Connaissance de l'enfant

## Un être global

L'enfant a ses propres besoins, en fonction de son âge, de sa propre évolution. Il n'est pas morcelable : le développement physiologique, psychologique, social, affectif, culturel, forme un tout indissociable, l'évolution de l'un dépendant de tous les autres.

## Un être qui n'appartient qu'à lui-même

L'enfant ne peut être considéré comme un bien de l'adulte. Il a des droits (cf. Convention Internationale des droits de l'enfant). Il a droit notamment, au respect de sa personne en fonction de ses besoins et de ses différences (physique, religieuse, origine sociale...).

## Un être social

L'enfant naît, grandit et vit dans un milieu agissant. Il se transforme dans un tissu de relations aux autres. Il évolue en prenant en compte l'ensemble des situations physiques, affectives, morales et intellectuelles qu'il perçoit.

Il vit différents systèmes de relation (famille, école, amis, centre de vacances...). Il est donc important qu'il se repère dans un cadre de vie.



### Développement physique

- Acquisitions de base très nombreuses et diverses.
- L'enfant découvre progressivement, explore et exploite les possibilités (et les limites) de son corps.
- Amélioration de l'équilibre, de la locomotion, de la dextérité.
- Latéralisation et coordination en acquisition progressive (complète vers 6 ans).
- Dominance latérale marquée avant 3 ans.
- Grand besoin de mouvement : multiplication des expériences, exploration de l'environnement.
- Plus largement, il va développer ses cinq sens.
- Gros besoin de sommeil et de repos (environ 12h30 vers 3 ans). Il se fatigue vite mais récupère vite. Il ne gère pas sa fatigue.

### Développement social/affectif

- Il ne joue pas encore avec les autres, il joue seul à côté des autres. Il crée ses propres règles.
  - Sa recherche va principalement vers l'adulte.
  - L'égoïsme et l'instabilité du caractère constituent un obstacle à la socialisation.
- Vers 4-6 ans :
- La différence entre les filles et les garçons va s'affirmer.
  - Apparition de la pudeur.
  - Importance du doudou (qui est un lien vers l'univers familial).
  - Besoin de tendresse.

### Développement intellectuel

- Période de découverte. Il fait « pour la première fois ». premier âge questionneur (l'âge du c'est quoi, ça ?).
- Acquisition du langage, passage de la pensée intuitive à la pensée réfléchie.
- Période de la crise d'opposition (l'âge du non) : affirmation de soi (entre 3 et 4 ans), puis période d'imitation (jeux symboliques).
- A partir de 4 ans, le raisonnement s'élabore.
- Accède à la maîtrise des différences et des ressemblances.
- Le développement du langage varie en fonction des individus.
- Les petits disposent d'une capacité de concentration limitée (15mn maximum).
- Ils n'appréhendent pas la notion de temps ni d'espace.

### Jeux correspondants

- Univers magiques et merveilleux, univers de la ferme, jeux symboliques (on dirait que...).
- Grande importance des coins (coin voiture, coin dinette, ...).
- Jeux de motricité.
- Jeux de mimétisme (jouer à la maîtresse, etc..).

## Développement physique

- Croissance rapide, affinage au niveau sensorimoteur.
- Amélioration de la dextérité et de la précision.
- Prise de conscience du schéma corporel.
- Besoin de tester ses possibilités. Se dépense beaucoup.
- Période dite de latence.
- Les besoins en sommeil diminuent.
- Apparition ou accroissement des différences entre les filles et les garçons.
- Premières dents qui tombent.



## Développement intellectuel

- C'est le passage de l'imaginaire au concret.
- L'enfant a donc besoin de rêver, créer, explorer, manipuler, imiter (notamment l'adulte).
- Il développe ses capacités à lire, écrire, compter.
- Passage au raisonnement logique.
- Il aime mener ses projets à leur terme (construction).
- Augmentation de la capacité d'attention.
- Grande curiosité, soif de comprendre.
- Notion de bien et de mal.

## Développement social/affectif

- Période de socialisation. Les jeux à règles participent à l'apprentissage de la vie en société.
- L'enfant intègre petit à petit les valeurs morales de l'adulte.
- Affirmation de la personnalité.
- Apparition du « meilleur copain ».
- Séparation garçons / filles dans leurs choix d'activités de jeux. Apparition du leader.
- Goût du risque.

## Jeux correspondants

- Jeux d'équipes, à règles simples (jeux de classification, de sériation, jeux faisant appel à des opérations numériques ou à un raisonnement concret, histoires, activités de découverte, expérimentations, activités manuelles et d'expression).
- Notion de compétition.

## Développement physique

- Ralentissement de la croissance, l'enfant grandit moins vite qu'entre 6 et 8 ans, ce qui fait que l'enfant est à l'aise dans son corps.
- Très dynamique.
- Il aime les activités physiques, les jeux de plein air, et a besoin d'espace.
- Apprentissage et acquisition rapide de nombreux automatismes.
- Il se fatigue car il a du mal à canaliser son énergie (il a néanmoins la capacité de « dépasser » sa propre fatigue).



## Développement intellectuel

- L'enfant prend conscience de la notion de « temps » (succession d'événements, simultanéité, intervalles entre deux événements...).
- La pensée logique est complètement aboutie. Il acquiert l'esprit critique.
- Il a une vue plus générale des choses.

## Développement social/affectif

- Besoin d'une référence, un modèle auquel se comparer.
- Vie sociale intense. Grande importance de la « bande ».
- Les garçons et les filles ont toujours des centres d'intérêt différents.
- Découverte du sexe opposé.
- Début du rejet des normes adultes

## Jeux correspondants

- Jeux tactiques, de ballons, projets à plus long terme, l'activité a un sens.
- Préparation de l'activité, grands jeux.

## Développement physique

- Bouleversement physiologique.
- Phase pré-pubère : période de croissance par bonds successifs, au niveau de la taille et du poids.
- Développement des organes génitaux, apparition des règles.
- Apparition des caractères sexuels secondaires.
- Le décalage entre filles et garçons s'affirme chaque jour un peu plus.
- Energie limitée, fatigue rapide.
- Difficultés motrices : gestes gauches, maladresse.



## Développement intellectuel

- Avènement de la pensée abstraite et de la logique formelle (libération vis-à-vis du concret et de l'actuel).
- Raisonnement hypothético-déductif.
- Capacité à se projeter dans l'avenir.
- Esprit de contradiction. Recherche du pourquoi.

## Développement social/affectif

- Le jeune affirme un peu plus sa personnalité. Il a besoin d'indépendance et se détache de la vie familiale.
- L'entente entre les deux sexes pose problème malgré l'intérêt que chacun porte à l'autre.
- Se rassure à l'intérieur du groupe. A besoin de plaire.
- Période d'anxiété et d'instabilité, due aux transformations physiques.
- Identification très forte, recherche d'un modèle
- Recherche de la vie hors des cadres antérieurs (école, famille).
- Fuite dans la rêverie et l'imaginaire.
- Besoin d'un(e) confident(e), période des amitiés durables.

## Jeux correspondants

- Jeux symboliques permettant à chacun de s'affirmer à l'intérieur du groupe.
- Sports et compétition.
- Jeux de stratégie, jeux de société.
- Jeux sportifs, jeux d'opposition.

## Développement physique

- Petit à petit, ralentissement puis achèvement de la croissance. Le corps va prendre ses caractères définitifs.
- Les transformations ne s'effectuent pas en même temps pour tous les adolescents (décalage garçons / filles, mais aussi différences du rythme pubertaire à l'intérieur de chaque sexe).



## Développement intellectuel

- Affirmation intellectuelle.
- L'adolescent s'adonne à toutes sortes de constructions théoriques et philosophiques.
- Possibilité de se représenter ce qu'on n'a pas vécu directement.

## Développement social/affectif

- Passage du statut social de l'enfant au statut social de l'adulte.
- Construction de l'image de soi-même (pas forcément vraie), et de la façade face aux autres.
- Période d'anxiété et d'instabilité due aux transformations physiques, à sa position dans la société.
- Besoin d'amour sexué et sensuel, d'amitiés solides et d'indépendance totale.
- Maladresse dans les rapports garçons / filles.
- Fuite dans l'imaginaire.
- Notion de liberté.

## Jeux correspondants

- Importance de la musique, de la danse, et toujours des jeux d'adresse, de rapidité, d'observation. Jeux relationnels et sensitifs impliquant la confiance en l'autre...
- Besoin de temps libres.



Un enfant en situation de handicap est un enfant comme les autres. Il aime découvrir, jouer, être en groupe et en société.

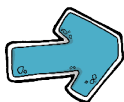
Accueillir un enfant porteur de handicap lui permet de s'épanouir dans la diversité, à partir du moment où la différence n'est pas source d'angoisse et que la sécurité affective et matérielle soit garantie. En complément de l'école, les accueils collectifs de mineurs représentent un espace d'apprentissage et de socialisation important.

Avant l'accueil de l'enfant, il faudra veiller à prendre en compte les conseils des parents et consulter le PAI (Plan d'Accueil Individualisé) mis à disposition. L'équipe toute entière est concernée par cet accueil, chacun des membres doit s'assurer du bien-être de l'enfant.

Certaines structures nécessitent le renforcement d'un aménagement adapté en fonction du handicap de l'enfant. Si cet aménagement vous semble insuffisant, n'hésitez pas à en parler à votre directeur.

### Besoins de l'enfant

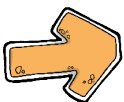
- Etre reconnu comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Vivre des situations favorisant son autonomie et adaptées à ses capacités
- Participer à des activités
- Etre respecté
- Besoin de stabilité
- Se sentir en sécurité physique et affective (par exemple, qu'il veuille à ce qu'il ne soit pas l'objet de la moquerie des autres enfants)



### Recommandations pour l'anim'

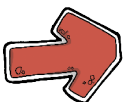
- Observer l'enfant ou le jeune mineur pour être en mesure de prendre en charge ses besoins spécifiques
- Proposer des animations créatives adaptées, qui puissent prendre en compte ses capacités (son rythme de la journée)
- Respecter les normes et les règles de sécurité
- Exprimer ses questionnements et les difficultés rencontrées dans leurs relations auprès du jeune mineur handicapé

- Etre en confiance avec l'équipe d'animation
- Besoin d'un référent



- Etre en confiance avec l'équipe d'animation
- Besoin d'un référent

- Partager un temps de vacances ou de loisirs comme et avec tous les enfants
- Se mesurer par rapport aux autres, aux règles
- Prendre du plaisir



- Mettre en œuvre des actions permettant de répondre à l'attente de l'enfant et de ses parents

# P.S.A.A.D.R.A.F.R

P

## comme **PREPARATION**

### Faire un "état des lieux" :

- Quel est le public, ses particularités ?

- Quel environnement ?
- Quelles sont les contraintes ?

### Définir des objectifs :

- Qu'est-ce qu'on souhaite transmettre aux participants ? Du divertissement, du dépaysement, des valeurs de groupe, un développement de capacités créatrices/motrices/intellectuelles, de l'entraide, de la compétition, de la dépense physique.

### Incontournable :

- Concevoir un thème et la trame du jeu. Parfois, le jeu découle du thème, parfois, c'est l'inverse...
- Définir les rôles de chacun.

- Réfléchir à la répartition des participants. S'il y a des équipes, se mettre d'accord sur leur composition et pour-quoi.

- Lister au fur et à mesure ce qu'il y a à faire.

- Se répartir les tâches et travailler en équipe.
- Utiliser la suite PSAADRAFRA pour structurer la préparation...

S

## comme **SENSIBILISATION**

### Phase pré-animation :

- C'est une phase qui se déroule AVANT l'animation en elle-même : la veille, quelques heures avant, durant la semaine avec un nouvel indice chaque jour, etc.

### Les objectifs :

- Créer l'envie de participer à cette animation. Susciter l'intérêt, motiver.
- Transmettre les informations importantes : jour, heure et lieu de RdV ; lancement de l'imaginaire (intrigue) ; tenue particulière si besoin.

### Supports possibles :

- Ecrit : affiche, lettre, télégramme, email, journal, colis, invitation ...
- Oral : Annonce radio, coup de fil, saynète...

A

## comme **ANALYSE**

- Analyser son action, c'est mettre en évidence les points forts et les points faibles. C'est mettre l'accent sur ce qu'il y aurait à rectifier lors d'une prochaine animation.
- C'est le point de départ pour progresser.

R

## comme **RANGEMENT**

- Remettre les lieux en l'état initial.
- Ranger le matériel utilisé.
- Qui le fait ?
- Quand ?

F

## comme **FIN**

### La prévoir.

- Comment se finit le jeu ? Quand une équipe a trouvé le trésor ?
- Quand le gong retentit ?
- Que se passe-t-il à la fin du jeu ? Comment est fait le retour au calme ? Comment le groupe est accompagné vers le retour à la réalité ?
- Avoir un 'plan B' :
- Et si une équipe termine en avance ?
- Et si le trésor n'est jamais trouvé ?
- Et si le temps passe trop vite et qu'on doit terminer le jeu alors que l'énigme n'est pas résolue ?

# .A.

Un projet d'animation, ambitieux ou simple, doit être mené avec méthode pour qu'il aboutisse à un résultat concluant...

Ce document présente une méthode, la méthode **PSAADRAFA**.



## comme AMENAGEMENT

- C'est une phase à ne pas négliger pour transporter les joueurs dans l'imaginaire.
- Sécuriser aussi les lieux : les choisir, les repérer, les délimiter, neutraliser les éventuels dangers.
- Organiser la mise en place matérielle de l'aménagement : Qui s'en occupe ? Quand ?



## comme ACCUEIL

L'accueil, c'est la prise en charge du groupe et le lancement de l'animation.

### Définir :

- Qui accueille le groupe ? Où ? Quand ?
- Comment le jeu débute-t-il ? Qui explique les règles ?
- S'assurer que tout le monde est là, voit ce qu'il se passe, entend et comprend...



## comme DEROULEMENT

C'est le 'corps' de l'animation.

La composition du groupe et la gestion de l'espace :

- Le groupe peut évoluer entier, ou être composé d'équipes, ou encore les joueurs évoluent individuellement.
- Y a-t-il déplacement dans l'aire de jeu ? Si oui, comment l'organiser ?
- Définir les activités proposées, sans perdre de vue le respect du matériel les contraintes à respecter et les objectifs fixés.
- Penser à l'articulation entre les différentes activités.
- Lier tout cela à l'histoire.
- Et quelles sont les fonctions de chaque animateur durant le jeu ??



## comme ANIMATION

- C'est le côté 'théâtral', la tenue de personnage.
- Chaque animateur a un rôle bien défini et ne doit jamais en sortir...
- Prévoir la sécurité, l'encadrement permanent du groupe
- Exemples : une sorcière a une voix spéciale, adopte une démarche remarquable; un loup a une certaine 'gouaille'.
- Les personnages 'débarquent', ils ne connaissent pas le prénom des participants. De même, les échanges entre eux ne s'appuient pas sur leur prénom 'ci'...



## comme RYTHME

- Le rythme doit monter crescendo au début de l'animation, pour atteindre le sommet durant la phase centrale du déroulement, et redescendre (= « retour au calme ») en fin d'animation.
- Mais cette « courbe » est à adapter aussi aux objectifs fixés...



# L'enfant et le jeu

## Définition

« Le jeu est une activité volontaire accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie mais complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi, accompagnée d'un sentiment de tension ou de joie et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante. ». J. Huizinga (historien néerlandais et auteur de « Homo Ludens » - 1938).

## Apprentissages fondamentaux

Jouer est indispensable à la construction de l'enfant et à son intégration dans la société. Le jeu est le prétexte pour l'acquisition des apprentissages fondamentaux :

- **LE SAVOIR** - Le jeu avec l'adulte est une occasion unique d'apport de connaissances dans tous les domaines
- **LE SAVOIR FAIRE** - La pratique, la mise en œuvre et le geste
- **LE SAVOIR ÊTRE** - Apprentissage d'un comportement lui permettant de s'intégrer dans le monde à travers le respect des règles.

## Les apports du jeu pour l'enfant

Le jeu enrichit globalement la croissance de l'enfant et **favorise l'apprentissage**. Il constitue le fondement des compétences intellectuelles, sociales, physiques et affectives nécessaires pour réussir à l'école et dans la vie.

Le jeu a un rôle dans **la construction de la personnalité**. A travers les différents types de jeux qu'il aura exercés, le jeune enfant construira au fur et à mesure sa personnalité, en s'affirmant de plus en plus face aux autres, forgeant ainsi son identité.



Le jeu participe à **la construction du savoir**. Le jeu se présente souvent comme un problème à résoudre ou un comportement à améliorer. L'enfant y est actif et se construit ses savoirs. Le jeu est un comportement exploratoire.

Le jeu est **facteur de socialisation**. Le jeu est un processus d'interaction entre l'enfant et son milieu. Le groupe de jeu va briser le comportement égocentrique du jeune enfant en lui faisant prendre conscience qu'il se situe par rapport aux autres et les autres par rapport à lui.

Le jeu est **source de motivation**. Dans le jeu, l'enfant est actif : il est mobilisé et tombe donc moins vite dans la lassitude et l'ennui. L'enfant éprouve du plaisir en jouant.

**Le jeu et l'imaginaire**. Jeu et imaginaire sont étroitement liés. Le premier a pour support le second. Le jeu propose des ruptures avec le réel, les contraintes de l'entourage de l'enfant ou encore ses angoisses et suppose donc un pouvoir de liberté créatrice.

## Différentes postures de l'animateur

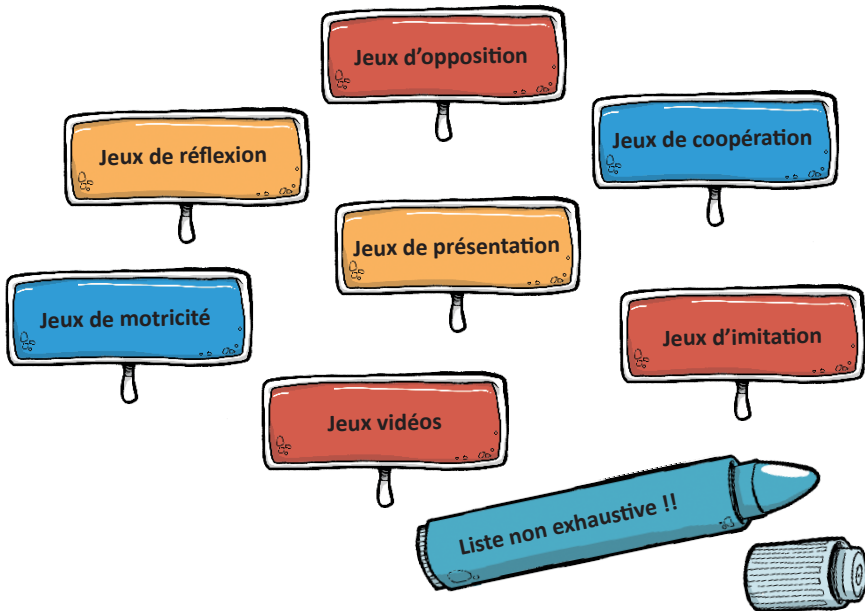
Le «**FAIRE JOUER**» : l'animateur propose une activité, l'organise, en expliquant les règles, apporte le matériel nécessaire. Il impose à l'enfant les règles du jeu, les règles d'une partie de cache-cache par exemple.

Le «**DONNER À JOUER**» : l'animateur met à disposition un cadre, du matériel pour susciter des idées de réalisations spontanées chez l'enfant.

Le «**LAISSER JOUER**» : l'animateur est en retrait. Il n'impose rien à l'enfant qui est laissé «maître» de son jeu.

Le «**JOUER AVEC**» : l'animateur joue avec l'enfant, un moment de partage.

## Différents types de jeux



Privilégiez certains types de jeu en fonction des caractéristiques de votre public.

Tous ces jeux ont un point commun : la notion de **PLAISIR**.



## Qu'est-ce qu'un PJC ?

Un PJC est un « petit jeu con » dont le seul objectif est d'amuser l'auditoire en se moquant d'un enfant utilisé comme victime. L'enfant peut se sentir humilié et se retrouver dans un état de stress. Ce genre de jeux favorise la notion de « bouc émissaire », il n'apporte aucun intérêt pédagogique.

Les PJC sont à bannir dans la mesure où ils ne garantissent pas la sécurité physique, affective et morale des mineurs.

Nous pouvons les retrouver sous différentes formes :

- Les jeux qui font peur
- Les jeux qui blessent
- Les jeux qui humilient

Veillez toujours à la manière dont vous menez le jeu jusqu'à sa fin. Et réfléchissez à tous les objectifs des jeux que vous proposez y compris ceux que vous trouvez sur internet ou aux autres supports.



Une activité classique peut se transformer en « PJC » à cause de la façon dont l'animateur va mener le jeu.

Ces PJC que l'on peut retrouver sous d'autres formes de dérives type « bizutages » peuvent être joués entre enfants, entre adultes et enfants, ou bien entre adultes.

### Exemple :

Jeu mené la 1ère fois : une personne a les yeux bandés, on lui fait faire un parcours avec des chaises et tirer dans une balle avec une personne qui la guide.

Intérêt/objectif pédagogique : coopération, solidarité, repérage dans l'espace...

Jeu mené la 2ème fois : on enlève toutes les chaises et la balle après avoir bandé les yeux d'une autre personne : PJC (petit jeu con).

Intérêt : rire, se moquer, il n'y a donc pas d'objectif pédagogique

## Reconnaître un PJC

Il n'y a pas de liste de PJC. Ce qui différencie un « jeu » d'un « petit jeu con », c'est la façon dont il va être mené et détourné de son objectif initial.

Lorsque vous cherchez des nouveaux jeux dans les livres spécialisés ou sur les sites internet, ayez un œil critique. Tout ce qui est proposé ne présente pas toujours un intérêt pédagogique et on peut parfois trouver des PJC.

Ces jeux existent parce que 90% des enfants s'amuse.

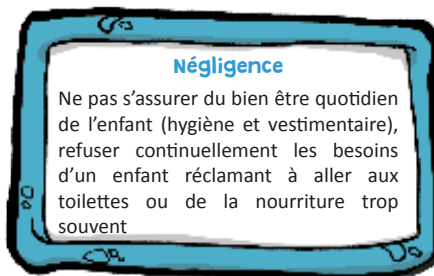
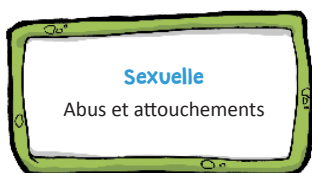
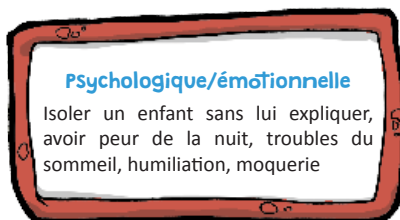
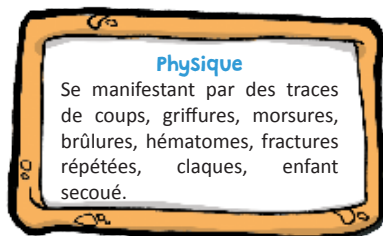
Lorsqu'un animateur met en place ce type de jeu ou laisse faire, il n'assume plus ses fonctions.

# Maltraitance

L'animateur doit veiller au bien-être de chaque enfant, il est garant de sa sécurité physique et morale.

L'enfant « maltraité » ou en danger est celui qui est victime de mauvais traitements, notamment de violences physiques, sévices sexuels, négligences lourdes, cruauté mentale, ayant des conséquences graves sur son développement physique, psychique et émotionnel.

**Il existe ainsi 4 formes de maltraitance pour lesquelles il faut rester vigilant :**



## Procédure de signalement

Dans l'hypothèse où la maltraitance est liée à la structure d'accueil, en référer au directeur et/ou l'organisateur ou le producteur de séjour qui alertera le SDJES.

## Comment procéder ?

Le signalement de mineurs en danger, incluant les enfants maltraités et les enfants en situation de risque, constitue une obligation légale, à la charge de tous les citoyens. Voici un numéro mis à disposition :



# Vie quotidienne

Avant de démarrer un séjour, chaque membre d'équipe doit connaître :

- l'organisation de chaque moment de la vie quotidienne
- le rôle de chaque animateur lors de ces différents moments

La vie quotidienne rassemble tous les moments qui rythment la vie d'un accueil et représente une part de travail très importante pour les animateurs.

Quel que soit l'âge des enfants, le type d'accueil, la structure, l'organisation de la vie quotidienne doit être abordée en travail d'équipe avant le début du séjour et doit faire partie du projet pédagogique.

## La vie quotidienne, c'est la possibilité pour chaque individu de :

- respecter son rythme de vie (sommeil, temps calmes)
- développer son autonomie (se servir à table, s'habiller,...)
- prendre des responsabilités (temps libre, gestion de l'argent de poche...)
- favoriser le vivre ensemble (respect des règles, partage de tâches...)

## Chaque moment de la journée doit être pensé :

- Le lever, le coucher
- L'accueil
- Les repas (petits déjeuners, collations, déjeuners, goûters, dîners)
- La sieste, le temps de repos
- L'hygiène et la santé (traitements médicaux, soins, bobos)
- Les douches et la gestion du linge
- Le rangement des chambres, des lieux communs
- L'argent de poche
- Les temps libres
- Les temps d'activités
- La communication aux familles (courrier, gestion du téléphone, des portables, photos, blogs et sites internet...)



Ce moment doit être adapté au type d'accueil :

- L'accueil du matin
- Le départ du soir
- Le départ et le retour

Tous ces moments doivent être organisés de manière à répondre à des objectifs adaptés à la tranche d'âge des enfants et en cohérence avec les objectifs éducatifs de l'organisateur du séjour.

Quel que soit l'âge des enfants, l'animateur doit être garant du bon déroulement de la vie quotidienne. Les moyens qu'il mettra en place pour ce faire, seront différents en fonction de l'âge des mineurs.

Afin de garantir le bien-être des enfants dont il a la charge, l'animateur devra avant tout être attentif et observer l'ensemble des signes explicites et implicites (mal-être, plaintes auprès des adultes, conflits ou différends entre les enfants, enfants restant à l'écart...)

# Bobologie

Le traitement des traumatismes sans gravité, plus communément appelé la « bobologie », représente la très grande majorité des soins apportés en ACM. Deux sujets sont régulièrement générateurs de questions d'un point de vue réglementaire : le contenu de la pharmacie et l'administration de médicaments.

## Le contenu de la pharmacie

### Numéros d'urgence

N° du centre  
N° du Directeur  
Les services de secours  
(Pompiers, SAMU, Police,  
Centre anti-poisons) ;  
Un moyen de communica-  
tion (portable, carte télé-  
phonique, argent...).

### Désinfection

Antiseptique mouillant, non  
coloré  
Compresse stériles  
Pansements  
Sparadrap  
Gants à usage unique  
Gel antiseptique pour mains  
Sérum physiologique pour le nez  
ou les yeux

### Autres...

Ciseaux à bouts ronds  
Pince à épiler pour ôter les échardes  
Mouchoirs en papier  
Sucre (hypoglycémie)  
Carnet et crayon  
Couverture de survie  
Crème solaire  
Crème apaisante pour piqûres  
Crème contre les coups  
Crème contre les douleurs musculaires  
Et un sac plastique pour les déchets

### Maintien

Tissu blanc, propre, dans un  
sac  
Bande  
Bande élastique  
Épingles à nourrice

## Les médicaments

Il faut savoir qu'aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir, en plus des médicaments, l'ordonnance médicale (l'autorisation du seul responsable légal n'est en aucun cas suffisante).

## Les accidents en ACM

Bien moins fréquents que les traumatismes sans gravité vus au dessus, les accidents mettant en danger la santé des mineurs existent malgré tout en ACM. En la matière, la réglementation n'impose pas un comportement type à adopter. Chaque personne agira en fonction de la situation et de ses compétences.



La procédure fondamentale à respecter est la suivante : PROTÉGER - ALERTER - SECOURIR  
En France 3 numéros d'appel d'urgence (gratuits) pour « appels d'urgence » sont à votre disposition 24h/24 :

**LE 15 (SAMU)** - Pour les urgences médicales.

**LE 18 (POMPIERS)** - Pour les incendies et les accidents sur la voie publique.

**LE 17 (POLICE SECOURS)** - Pour les troubles de l'ordre public.

# Règlementation

## En séjour de vacances et accueil de loisirs:

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

## En accueil périscolaire (sans PEDT)

- Un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

## En accueil périscolaire (avec PEDT)

- Un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

## Dans tous les cas:

Au moins 50% des animateurs titulaires du BAFA ou équivalence et 20% maximum sans qualification

## Transport en car

### Le chef de convoi

Un animateur est désigné par le directeur comme chef de convoi. Il s'assure de la conformité du transport et veille à son bon déroulement.

### Pendant le transport

- Pointer les enfants au départ et après chaque arrêt.
- Placer un animateur près de chaque issue de secours.
- Placer les enfants sensibles au mal des transports à l'avant.
- Informer les enfants des règles de sécurité.
- Tout le monde reste assis, attache sa ceinture et range son éventuel sac.

### Temps de repos du chauffeur

- 4h30 de conduite continue maximum.
- Interruption de 45mn ou des pauses de 15mn minimum.
- Durée de conduite journalière de 9h (ou 10h deux fois par semaine).

## Déplacements à pied

### Hors Agglomération

A gauche de la route si les enfants marchent en file indienne.

A droite de la route lorsque le groupe est plus important et que les enfants sont en rang par 2.

Longueur maxi du groupe: 20 mètres.

Si plusieurs groupes: 50 mètres entre chaque pour que les véhicules puissent se rabattre.

### En agglomération

Marcher calmement sur les trottoirs.

Éviter les attroupements.

Ne causer aucune gêne ou aucun danger.

### Traverser la route

- S'assurer qu'il est possible de le faire.
- Respecter la signalisation.
- Emprunter les voies réservées.
- Obligatoirement prendre les passages piétons s'ils sont à moins de 50 mètres.

## Transport en train

### Quelques conseils

Il n'existe pas de réglementation particulière. Les taux d'encadrements habituels s'appliquent.

Prévoir:

- un rôle pour chaque animateur,
- un signe distinctif pour chaque animateur,
- le listing des enfants, la trousse de secours, de l'eau, un peu de nourriture.

### Pendant le transport

- Se placer aux extrémités du wagon.
- Accompagner les enfants lors de leurs déplacements à bord du train.
- Profiter du trajet pour discuter avec les enfants, proposer des jeux calmes.
- S'organiser pour la descente des enfants et des bagages.

## Le transport en minibus

Un minibus pour 9 personnes n'est pas un transport en commun. La présence d'un animateur en plus du chauffeur n'est pas obligatoire. Elle est à apprécier en fonction du trajet et du comportement des enfants.



## Déplacement à vélo

### Encadrement

Pas de modification du taux d'encadrement, mais petit groupe conseillé.

### Conseils

- Repérer le parcours.
- Vérifier le matériel.
- Vérifier les capacités des enfants.
- Rappeler les règles de déplacement en groupe.

### Matériel

- Casque adapté à l'enfant.
- Tenue vestimentaire adaptée au vélo.
- De nuit, gilet de haute visibilité.
- Trousse de secours et fiche sanitaire.
- Kit de réparation.
- Moyen de communication, eau...

## Ski et disciplines associées

### Encadrement

Pas de modification du taux d'encadrement. L'animateur doit savoir skier et accompagner son groupe en toutes circonstances. S'il s'agit d'activité de loisirs, tout membre de l'équipe peut l'encadrer. Si l'activité est un cours visant une progression, il faut un diplôme d'Etat.

### Conseils

- Vérifier les capacités des enfants.
- Rappeler les règles de déplacement sur les pistes.

### Matériel

- Casque recommandé, tenue adaptée.
- Moyen de communication.

## Baignade

### Encadrement

- 1 animateur pour 5 enfants de - de 6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants de + de 6 ans

### En piscine et baignade aménagée ou surveillée

L'activité se fait sous la surveillance d'un encadrant diplômé d'Etat. La présence de Maîtres nageurs ne dispense pas les animateurs de leur obligation de surveillance.

### En dehors des piscines et baignades aménagées

#### Pour les - de 14 ans

La présence d'un animateur titulaire du Brevet de Surveillant de Baignade ou équivalent est obligatoire.

- - de 12 ans: matérialiser la zone par des bouées reliées par un filin.
- 12-14 ans: baliser la zone.

#### Pour les + de 14 ans

- Encadrement par une personne majeure membre de l'équipe.
- Obligation de surveillance.

### Nombre d'enfants dans l'eau

20 enfants maxi dans l'eau pour des - de 6 ans  
40 enfants maxi dans l'eau pour des + de 6 ans

## Equitation

L'activité est une approche de l'animal et une découverte de l'activité au pas.

### Encadrement

1 animateur pour 8 enfants + 1 accompagnateur supplémentaire majeur de l'équipe.

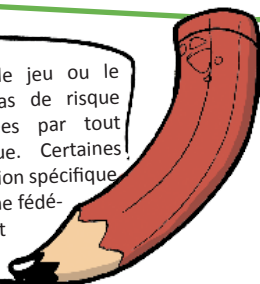
### Déroulement

- dans un lieu clos.
- dans un lieu ouvert à condition que les équidés soient tenus en main par l'encadrant.

Dans les autres cas, il faut un encadrant spécialisé.



Les activités ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par tout membre de l'équipe pédagogique. Certaines activités possèdent une réglementation spécifique par exemple, si elles dépendent d'une fédération sportive ou si elles présentent un risque particulier.



## camping

### Sous tentes

L'hébergement sous tente dispose de la même réglementation que dans les autres structures. Renseignez-vous concernant l'organisation de la vie quotidienne !

L'hébergement sous tente pour les enfants de 4 à 6 ans doit rester exceptionnel.

Le camping est interdit dans les cas suivants:

- à - de 500m d'un monument historique.
- à - de 200m d'un point d'eau capté pour la consommation.
- sur les rivages de la mer.
- sur les routes et voies publiques.
- dans les sites classés.

### Bivouac

Il se fait de manière temporaire, du coucher du soleil à son lever, sur une seule nuit avec un campement léger



## Tabac

Il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif. Cela inclut les espaces extérieurs, les cuisines et leurs annexes.

## Cuisine

### Préparations

Les enfants peuvent élaborer des préparations culinaires. Ils doivent respecter les conditions d'hygiène et de sécurité.

Prévoir:

- le nettoyage des plans de travail
- la propreté du matériel
- le lavage des mains

Évitez les préparations peu stables (mousse au chocolat, crème anglaise, chantilly, mayonnaise)

### Echantillons

Des échantillons de 50 g à 100 g doivent être conservés pendant 5 jours à +3° après le service.



## Locaux

### Les moins de 6 ans :

Garçons et filles peuvent être hébergés dans les mêmes chambres dans les séjours de vacances.

### Les + de 6 ans :

L'organisation des locaux (chambres et sanitaires) doit permettre une utilisation distincte pour les garçons et pour les filles.

### Les chambres:

Les lits superposés doivent posséder la mention «**Ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans**».

Il est souhaitable de ne pas dépasser 6 lits par chambres.

### Infirmierie

Les accueils avec hébergement doivent disposer d'un lieu permettant d'isoler les malades.

## Conseils

La réglementation des ACM a pour objectif premier de renforcer la protection et la sécurité des mineurs.

Vous devez connaître les conditions d'organisation et de pratique d'une activité quand vous l'encadrez, et quand vous travaillez avec un encadrant extérieur. Pensez à vous renseigner auprès de votre directeur sur la réglementation.

N'oubliez pas que la réglementation évolue ! Il est donc utile de vous tenir à jour.



## RESPONSABILITE CIVILE

Il y a responsabilité civile quand une personne (physique ou morale) doit réparer un dommage subi par une autre personne.

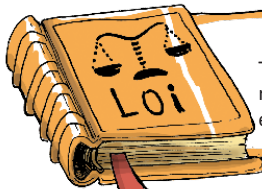
Chacun est responsable des dommages qu'il occasionne ainsi que des dommages occasionnés par quelqu'un ou quelque chose qu'il a sous sa responsabilité (enfant/jeune ; animal ; véhicule...).

La responsabilité civile se mesure à la gravité du préjudice subi et elle est réparée par une indemnisation.

Seul le risque en responsabilité civile peut-être couvert par une assurance (chaque organisateur d'ACM doit en souscrire une).

### Exemple

Un enfant tombe d'une chaise sur laquelle il était monté et se blesse. Des dommages sont constatés. La responsabilité civile de l'organisateur est engagée.



## Ce que dit la loi

Tous les acteurs des ACM peuvent engager leur responsabilité civile ou pénale, et parfois les deux en même temps.

### Exemple

Vous organisez une baignade dans une zone non aménagée et non surveillée, sans avoir la qualification nécessaire et sans l'accord du directeur. Un enfant échappe de justesse à la noyade.

#### INFRACTION

(pas de dommage)

Vous pouvez être condamné pénalement pour avoir mis en danger les mineurs et pour avoir manqué à une obligation de prudence. D'autre part, vous encourez également une sanction administrative.

## RESPONSABILITE PENALE

Il y a responsabilité pénale quand une personne (physique ou morale) commet une infraction aux règles de droit. La responsabilité pénale est du ressort des tribunaux et cours d'assises : elle se mesure d'après la gravité de l'acte et elle est sanctionnée par une peine (amende, contravention, emprisonnement...).

La responsabilité pénale d'une personne **ne peut être couverte par une assurance.**

C'est celui qui commet l'acte qui engage sa responsabilité pénale.



# Conduites à risques

L'adolescence, période de bouleversements physiologiques, cognitifs et psychosociaux rend les jeunes vulnérables aux conduites addictives, en apaisant les tensions internes et externes ressenties à cet âge. C'est également une période faite d'expériences multiples. Cette phase du développement de l'individu représente une situation à haut risque sanitaire, psychologique et social.

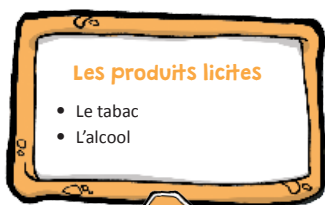
Les conduites à risques désignent un répertoire de comportements très différents les uns des autres avec une mise en danger plus ou moins volontaire de soi.

La prévention est l'affaire de tous. Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne. Ne rien faire ou ne pas s'exprimer face à des comportements que l'on estime défavorables à la santé peut être compris comme un cautionnement. La prévention ne vise pas à empêcher tous les comportements, mais tend plutôt à les modifier.

## Les conduites addictives

« L'addiction est un processus dans lequel est réalisé un comportement qui peut avoir pour fonction de procurer du plaisir et de soulager un malaise intérieur, et qui se caractérise par l'échec répété de son contrôle et sa persistance en dépit des conséquences négatives »

### Addiction avec produits



La vente ou l'offre gratuite à des mineurs est strictement interdite par la loi !



La consommation de ces produits peut entraîner des dommages irréversibles !

### Addiction sans produits

Au cours de la dernière décennie, de nouvelles problématiques addictives ont émergé en rapport avec la croissance exponentielle d'Internet. La question de l'addiction aux nouvelles technologies se pose particulièrement à l'adolescence. Plusieurs utilisations de l'outil informatique peuvent donner lieu à des conduites pathologiques d'abus ou de dépendance :

- la dépendance cyber-relationnelle (facebook, twitter, etc...)
- le cybersexe
- les jeux vidéos

- la cyberdépendance dépensière (passer son temps sur Ebay et les sites discount pour chercher des promotions)
- le cybermassacre (amasser d'importantes quantités de contenus)
- le FOMO (Fear Of Missing Out : peur de manquer un évènement, une présence au bon moment)

## Les autres conduites à risques

### Les violences

La violence est une des conduites à risque rencontrée quotidiennement par les jeunes. Elle peut être dirigée contre soi (automutilation, tentative de suicide, etc...) ou contre les autres (humiliation, brimade, intimidation, racket, bagarre).

Parfois, ces violences prennent la forme de jeux :

- Le jeu des cartons rouges : Au signal donné un groupe d'enfants frappe un élève désigné au hasard.
- Le jeu de la mort subite : un groupe d'enfants désigne le matin une couleur au hasard. L'enfant qui porte des vêtements de cette couleur sera humilié et frappé.

### Les comportements dangereux

- Comportement sur la route : vitesse excessive, conduite imprudente, courses, rouler sans ceinture ou casque...
- Pratique de sport extrême sans l'accompagnement d'un professionnel : acrobatie urbaine, saut à l'élastique, parachutisme, alpinisme, plongeon et nage en eau libre, surf, kite surf, etc...

### Rapports sexuels non-protégés

Au niveau de la sexualité, les adolescents sont en découverte et cherchent avidement la nouveauté et les expériences. La spontanéité et l'instabilité des rapports sexuels peuvent les amener dans des situations très délicates :

- Absence de protection face aux infections sexuellement transmissibles
- Violences et actes non-désirés
- Grossesse non désirée

## Les numéros utiles

**Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236** de 9h à 23h

Ecoute, information, orientation concernant les questions relatives à la santé mentale et physique des adolescents de 12 à 25 ans.

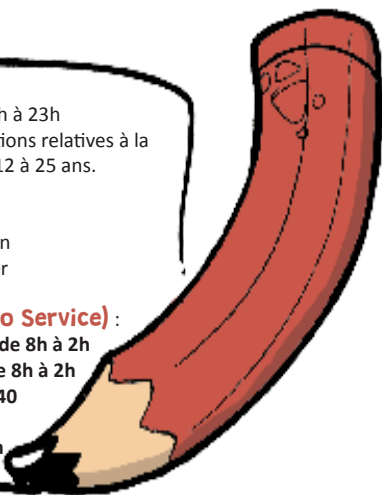
**Jeunes Violence Ecoute : 119**

Numéro national dédié à la prévention et la protection des enfants en danger

**ADALIS (Addictions Drogues Alcool Info Service) :**

- **Drogues Info Service : 0 800 23 13 13** de 8h à 2h
- **Alcool Info Service : 0 980 980 930** de 8h à 2h
- **Ecoute Cannabis : 0 980 980 940**

**Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13** de 8h à 2h



# Droits de l'enfant

Le 20 novembre 1989, l'ONU adopte à l'unanimité le texte de la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Tous les États ou presque y ont adhéré, faisant de ce document le traité des Droits de l'Homme le plus largement ratifié (excepté la Somalie et les Etats-Unis).

La Convention est un ensemble de normes et d'obligations universellement acceptées et non négociables. Elle définit des droits et des libertés essentielles fondées sur le respect de la dignité et de la valeur de chaque individu. Ces droits fondamentaux participent au développement harmonieux de chaque enfant et le protège en matière de santé, d'éducation et de services juridiques, civils et sociaux.

L'enfant a donc le droit d'être éduqué, soigné, de s'amuser, d'apprendre et de s'exprimer.

## Extraits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Article 28 : L'enfant a le droit à l'éducation basée sur l'égalité des chances

Article 31 : L'enfant a le droit aux loisirs et de participer librement à la vie culturelle et artistique

Aujourd'hui en France, il existe une justice spécifique pour les mineurs qui les protège en cas de danger ou les sanctionne en cas d'acte délictueux.

Comme pour les adultes les droits des enfants sont associés à des devoirs : respect de l'autre, des institutions, et plus globalement de la Collectivité au sens large

A retenir : le 20 novembre est la date anniversaire de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, c'est aussi l'occasion de célébrer cet événement.

A savoir : L'UNICEF est garant de l'application de la Convention - [www.unicef.org](http://www.unicef.org)





### **Ligueanimation**

<http://www.ligueanimation.org>

Que vous soyez directeur, animateur, cuisinier ou tout simplement motivé ou qualifié pour travailler dans l'animation, [www.ligueanimation.org](http://www.ligueanimation.org) peut vous aider !

Pour cela, il vous suffit de vous rendre à l'adresse suivante [www.ligueanimation.org](http://www.ligueanimation.org) et de cliquer sur « créer son compte » dans la rubrique « candidats », de valider le lien envoyé sur votre boîte mail, puis de remplir votre CV à partir d'un formulaire. A partir de votre espace personnel, vous pourrez consulter des offres d'emplois et y postuler, et permettre à de nombreux directeurs et organisateurs d'y accéder pour vous recruter.

### **Jeunesse au Plein Air**

<http://www.jpaa.asso.fr/>

La Jeunesse au Plein Air est une confédération laïque d'organisations qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Une partie « Ressources » présente des dossiers documentaires sur diverses thématiques, en lien avec des questions de société dont les enjeux se posent également dans les accueils collectifs de mineurs.

### **Journal de l'animation**

<http://www.jdanimation.fr/>

Un site, mais surtout un journal mensuel. Chaque mois, consultez tout ce qui se dit, se fait et se prépare autour de l'animation volontaire et professionnelle. Dans chaque numéro, des dossiers pratiques, des fiches d'activités opérationnelles, des conseils utiles et des offres d'emplois.

### **Laïcité**

<http://www.laligue.org/>

De nombreux documents produits par la ligue de l'enseignement avec différentes entrées (une émancipation en actes, laïcité et restauration collective, laïcité en séjour de vacances, ...)

### **Les droits de l'enfant**

<http://www.droitsenfant.com/>

Toutes les références, toute l'actualité, tous les textes importants pour bien comprendre les droits de l'enfant.

### **La MILDECA**

<http://www.drogues.gouv.fr>

Créée en 1982, la mission permanente de lutte contre la toxicomanie, devenue la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), répond à la nécessité de coordonner une politique publique par nature interministérielle.

### **La législation accessible à tous**

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Cette présentation succincte du droit français n'a en rien l'ambition de l'exhaustivité et de la rigueur universitaires. Son objet est de donner à des internautes peu familiers du système juridique français quelques clés leur permettant de s'orienter plus rapidement au sein des données juridiques diffusées sur Légifrance.

# Lexique

## Les titres, brevets et diplômes

**BAFA** Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

**BAFD** Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

**CQP** Certificat de Qualification Professionnelle

**CPJEPS** Certificat Professionnelle de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

**BEES** Brevet d'Etat d'Educateur Sportif

**BNSSA** Brevet National de Sécurité de Sauvetage Aquatique

**BPJEPS** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

**BSB** Brevet de Surveillant de Baignade

**PSC1** Prévention et Secours Civiques de niveau 1

**BSB** Brevet de Surveillant de Baignade

**MNS** Maître-nageur Sauveteur

**AS** Assistant(e) Sanitaire

## Les dispositifs

**CEE** Contrat d'Engagement Educatif

**CLAS** Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

**PAI** Projet d'Accueil Individualisé

**PPS** Projet Personnalisé de Scolarisation

**ASE** Aide Sociale à l'Enfance

## Les structures

**ACM** Accueil Collectif de Mineurs

**BIJ** Bureau Information Jeunesse

**CIDJ** Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

**CIJ** Centre d'Information Jeunesse

**CREPS** Centre Régionale d'Education Populaire et de Sports

**CRIPS** Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida

**MJC** Maison des Jeunes et de la Culture

**PIJ** Point Information Jeunesse

## Les institutions

**SDJES** Service Départemental à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports

**DRAJES** Direction Régionale Académique à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports

**INJEP** Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire

**UNICEF** United Nations Children's Fund : Association Humanitaire pour la survie et la protection des enfants du monde

## Les projets dans l'animation

**PA** Projet d'Activités (ou d'Animation)

**PE** Projet Educatif

**PP** Projet Pédagogique

**PEDT** Projet Educatif Territorial

## Divers

**CJN** Casier Judiciaire National

**JPA** Jeunesse au Plein Air





## La DRAJES Ile de France

La Délégations Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports est l'échelon régional du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

### D.R.A.J.E.S. PARIS

6-8 rue Eugène Oudiné - 75013 PARIS

Tél: 01.40.77.55.00 - Mél: drjscs75@drjscs.gouv.fr

## La SDJES de votre département

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est l'échelon départemental du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. L'inspecteur départemental dirige le jury BAFA et valide vos certificats de stages. Contactez le SDJES de votre département pour tout problème dans votre cursus.

### S.D.J.E.S PARIS

6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360 - 75634 PARIS Cedex 13

01 40 77 55 79 Courriel : sdjes-acm-bafa@ac-paris.fr

### S.D.J.E.S SEINE ET MARNE

Cité administrative - 20 quai Hyppolite Rossignol - 77010 MELUN CEDEX

Tél. : 01.75.18.70.57 - Courriel: bafa.ddcs77@seine-et-marne.gouv.fr

### S.D.J.E.S YVELINES

1 rue Jean Houdon - 78000 VERSAILLES

Tél: 01.39.49.78.78 - Courriel : Mél : ddcs@yvelines.gouv.fr

### S.D.J.E.S ESSONNE

Immeuble Europe 1 - 5/7 rue Francois TRUFFAUT - 91008 COURCOURONNES

Tél: 01.69.87.30.00 - Courriel: ddcs-bafa@essonne.gouv.fr

### S.D.J.E.S HAUTS de SEINE

167/177, av. Joliot Curie - 92013 NANTERRE CEDEX

Tél. : 01 82 08 39 17 - Courriel : dcordier@ac-versailles.fr

### S.D.J.E.S SEINE SAINT-DENIS

Bât l'Européen - 5/7 Promenade Jean Rostand

Tél: 01.74.73.36.65 - Courriel: france-lise.blameble@seine-saint-denis.gouv.fr

### S.D.J.E.S VAL de MARNE

DSDEN94 - SDJES/ BAFA

68-70 Avenue du Général de Gaulle

94000 CRETEIL

### S.D.J.E.S VAL d'OISE

Immeuble le Président - 2 A Avenue des Arpents - 95525 Cergy-Pontoise Cedex

Tél : 01 82 08 38 64 - Courriel : ce.sdjes95.bafa-bafd@ac-versailles.fr

# La Ligue de l'enseignement dans votre département

Tél. : 01.53.38.85.00 - [ligueparis@ligueparis.org](mailto:ligueparis@ligueparis.org)  
167 boulevard de la Villette - 75010 PARIS  
[www.ligueparis.org](http://www.ligueparis.org)

**Fédération de  
Paris**

**Fédération de  
Seine et Marne**

Tél. : 01 85 76 37 55 - [bafa.bafd@laligue77.org](mailto:bafa.bafd@laligue77.org)  
11 rue de la Libération - Bâtiment D - 77000 VAUX LE PENIL

Tél. : 01 30 13 06 06 - [florence.cazaux@laligue78.org](mailto:florence.cazaux@laligue78.org)  
7-9 rue Denis Papin - 78190 TRAPPES [www.laligue78.org](http://www.laligue78.org)

**Fédération des  
Yvelines**

**Fédération de  
l'Essonne**

Tél. : 01 69 36 08 10 - [formation@ligue91.org](mailto:formation@ligue91.org)  
8 allée Stéphane Mallarmé - BP 58 - 91002 EVRY COURCOURONNES CEDEX  
[www.ligue91.org](http://www.ligue91.org)

Tél. : 01 46 69 92 14 - [slecocq@ligue92.org](mailto:slecocq@ligue92.org)  
24 boulevard de la Seine - 92000 NANTERRE  
[www.ligue92.org](http://www.ligue92.org)

**Fédération des  
Hauts de Seine**

**Fédération de  
Seine St Denis**

Tél. : 01 48 96 25 23 - [fol93.vieassociative@orange.fr](mailto:fol93.vieassociative@orange.fr)  
119 rue Pierre Sépard - 93000 BOBIGNY  
[www.fol93.org](http://www.fol93.org)

Tél. : 01 43 53 80 47 - [formation@ligue94.com](mailto:formation@ligue94.com)  
88 rue Marcel Bourdarias - 94142 ALFORTVILLE CEDEX  
[www.formations-laligue.com](http://www.formations-laligue.com)

**Fédération du  
Val de Marne**

**Fédération du  
Val d'Oise**

Tél. : 01 30 31 89 36 - [laurence.dubarry@ligue95.com](mailto:laurence.dubarry@ligue95.com)  
2-4 rue Berthelot - 95300 PONTOISE  
[www.ligue95.com](http://www.ligue95.com)